

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 décembre 2022 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire communale

Absent(e)s :

Mme	Sabine Latour
M.	Roland Rüttimann

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réfection de l'éclairage public à l'avenue des Crêts CHF 85'000 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 9 nov. 2022

- Vote de la délibération D256
6. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 224'000 destiné à financer une étude pour l'installation de pavillons scolaires provisoires - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 21 nov. 2022

- Vote de la délibération D257

7. Proposition de motion du groupe socialiste : « Pour la fermeture du terrain de basket de l'école aux voitures »
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos : demande de naturalisation

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse Mme Latour et M. Rüttimann.

En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

- **Le procès-verbal du 17 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communication de M. Marc Botbol

La commission Urbanisme, mobilité et grands projets s'est réunie le 27 novembre 2022 et a débattu sur deux sujets. Le premier concerne les pavillons scolaires provisoires, qui est à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Le deuxième sujet concerne la circulation dans le périmètre de Saussac, Lullin et Fondelle. Il s'agissait d'étudier l'une des trois variantes présentées par le bureau Trafitec : soit des zones 30 km/h avec trottoir, soit des zones de rencontre sans trottoir, soit des zones 30 km/h renforcées, c'est-à-dire des trottoirs aménagés pour pénaliser la circulation rapide. Aucune des variantes n'a fait l'unanimité, néanmoins pour avancer, une majorité des commissaires a opté pour la variante zones 30 km/h renforcées. Le choix de cette variante a été transmis au bureau Trafitec pour l'étude. Ce dernier reviendra avec des propositions d'aménagements, qui seront débattues en commission.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Une idée lumineuse :

Les illuminations ne seront pas totalement absentes cette fin d'année. La Mairie propose aux habitants et habitantes du 13 au 23 décembre entre 17h30 et 20h de venir éclairer la place de la Mairie sur un vélo à la force des mollets. Cet évènement sera animé par l'association « Grands-parents pour le climat ». Deux vélos seront à disposition : un éclairera le mur de l'épicerie et l'autre une guirlande lumineuse sur la Mairie.

Stationnement gênant aux abords de l'école :

Il y a plusieurs années, la décision avait été prise afin de sécuriser les abords de l'école, d'autoriser le parking sur le terrain de basket. C'est une mesure qui a beaucoup été débattues. Suite à plusieurs discussions, cette mesure a été remise en question.

Comme annoncé, la Mairie a effectué quelques démarches et a organisé un comptage de véhicules sur 3 jours durant le mois de novembre et ça n'est pas loin de 50 véhicules par jour qui sont concernés.

Nombre de véhicule				
Date	Ecole	Basket	Total	Salle des fêtes
15 novembre	40	12	52	10
17 novembre			47	12
18 novembre			48	15

Plusieurs interventions de la police municipale sont prévues afin d'attirer l'attention des parents sur cette problématique. De plus, sur demande de la Mairie, l'école a rédigé, le vendredi 9 décembre, un courrier de sensibilisation adressé à tous les parents d'élèves. La lettre est la suivante :

« Concerne : Circulation autour de l'école

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme vous le savez la sécurité des élèves est un élément prioritaire. En effet, nous mettons tout en œuvre afin que les enfants qui fréquentent l'école puissent être accueillis dans les meilleures conditions possibles, aussi bien dans le périmètre scolaire qu'aux alentours de celui-ci. À ce titre, la collaboration que nous pouvons entretenir avec nos partenaires, tels que les autorités communales et les familles, est absolument essentielle. C'est ainsi qu'avec la collaboration de la Commune, nous attirons votre attention sur notre inquiétude au fait de déposer ou de récupérer les enfants en voiture à l'entrée du parking de la mairie (parking souterrain), du parc Colchique en face de l'école ou de l'ancien terrain de basket qui fait partie du préau de l'école. En effet, il apparaît quotidiennement, qu'un nombre important de véhicules arrive au parc ou chemin Emile-Dusonchet, en plus des élèves se déplaçant seuls à pied ou à vélo ou à trottinette, crée un risque élevé dans des moments de début ou de fin de journée scolaire. Par conséquent, il vous est demandé, si vous avez l'obligation d'utiliser votre véhicule pour ramener ou venir chercher votre enfant, d'utiliser le parking de la salle communale, de la salle des fêtes et de prêter une attention particulière lors des manœuvres que vous serez amenés à effectuer.

En comptant sur votre attention et sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures. »

Mise en concours du restaurant du Centre sportif :

L'appel d'offre du restaurant du centre sportif va démarrer. Les candidats sont invités à postuler d'ici la fin du mois de février 2023. Il y aura une première sélection : évaluation des candidats sur leurs propositions, leurs expériences et la qualité de l'offre proposée.

Première audition : le candidat devra soumettre une proposition de carte de restauration avec les tarifs.

Deuxième sélection : cette évaluation reposera sur l'évaluation de la qualité et la diversité, présentation de la carte des produits et une dégustation organisée par le candidat.

Mérite troinésien 2021 :

Le mérite troinésien 2021 n'a pas encore été remis, celui-ci sera remis à M. Patrick Hess pour son engagement et son dévouement en faveur de la Commune, dans les domaines culturels et de la jeunesse. Pour information, la Mairie n'a reçu aucune proposition de candidat pour le mérite troinésien 2022.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Retour sur les dernières manifestations :

- Le vendredi 18 novembre a eu lieu la soirée de la commune au domaine du château de Collex-Bossy. Les 160 personnes présentes ont pu apprécier ce magnifique cadre dont le thème « vigne et terroir » était tout-à-fait approprié. Des cars ont permis à celles et ceux qui le souhaitaient de se déplacer sans avoir besoin de prendre leur véhicule.

Les photos prises durant cette soirée par le photographe, Jonathan Imhof, sont visionnables, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat qui se fera un plaisir de prendre un peu de temps pour vous les présenter.

- Événement socio-culturel du samedi 3 décembre, tous les arts pour tous les âges, animé par Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale. Un après-midi durant lequel se sont croisées générations et disciplines artistiques.
- Le dimanche 11 décembre a eu lieu le brunch culturel à la Ferme Rosset dans le cadre de l'exposition de M. Eric Durussel, vaillant nonagénaire autodidacte. Il s'exprime avec le dessin à la plume, le dessin humoristique et également de magnifiques dessins aux pastels. Son exposition est encore ouverte jusqu'au 18 décembre.

Manifestations à venir :

- Repas de Noël des Aînés : Jeudi 15 décembre à midi, 330 invitations ont été envoyées aux aînés pour les convier à participer à ce repas convivial de fin d'année. Tous les élèves du cycle élémentaire (1P à 4P) chanteront pour eux en début d'après-midi.

Les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux sont invités à participer à cet événement dans la mesure de leur disponibilité et auront le plaisir de servir l'apéritif et les pousse-café.

- Noël de l'école : Mardi 20 décembre dès 18h00 à la salle des fêtes. Un concert de Noël suivra une collation organisée par l'Amical des sapeurs-pompiers et par l'association des parents d'élèves. La soupe est offerte.
- Apéritif de saison : Vendredi 23 décembre aura lieu le traditionnel apéritif de Noël dans le parc de la Mairie.

5. Approbation du crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réfection de l'éclairage public à l'avenue des Crêts CHF 85'000

- **Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 9 nov. 2022**

Mme la Présidente cède la parole à M. Berthet.

M. Berthet donne lecture du rapport (*cf. Annexe 1*). Il ajoute que la commission avait sollicité un crédit de CHF 124'000.-, qui n'a apparemment pas été entièrement consommé.

- **Vote de la délibération D256**

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D256 et la met au vote :

vu le Plan lumière réalisé par l'agence Radiance35 en 2021 et ses recommandations concernant le remplacement des luminaires de certains quartiers de la commune,

vu le projet de remplacement de l'éclairage public de l'avenue des Crêts présenté à la commission Développement durable et infrastructures le 19 janvier 2022

vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 85'000.- TTC,

vu les rapports de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022 et du 9 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection de l'éclairage public à l'avenue des Crêts.
 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 85'000.- destiné à financer ces travaux.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir cette dépense de CHF 85'000 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
 5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'833.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022, sur la rubrique 61.33.
 6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- 6. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 224'000 destiné à financer une étude pour l'installation de pavillons scolaires provisoires**

- Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 21 nov. 2022

Mme la Présidente cède la parole à M. Amstad, qui donne lecture du rapport (*cf. Annexe 2*). Elle ouvre le débat.

M. Calame aimerait préciser qu'il va de nouveau s'abstenir de voter, comme cela a été le cas lors de la votation en commission. En effet, sans entrer dans les détails pour ne pas trahir le secret de commission, il estime que les commissaires ont été en partie mal informés sur la question des pavillons provisoires. Le projet est à l'ordre du jour d'une prochaine commission et les documents qui seront fournis communiquent des informations concernant des éventuels pavillons provisoires, dont l'étude de faisabilité indique que, dans certains cas, il n'y aurait pas besoin d'installer des pavillons provisoires. Donc, le Conseil municipal vote ce soir sur un crédit d'étude pour l'installation de pavillons provisoires, avant même d'avoir conclu s'il y en avait besoin. Par ailleurs, M. Calame attire l'attention sur l'absence d'offre contradictoire sur ce projet, dont le montant est relativement important. Pour ces raisons, M. Calame s'abstiendra lors du vote de ce soir.

À l'attention de la Mairie, M. de Weck demande à partir de quel montant l'appel d'offre est obligatoire. Il se réfère à la loi sur les marchés publics.

M. le Maire explique que le bureau mandaté avait déjà commencé un projet avec la commission. Cette dernière a préféré poursuivre le mandat et gagner du temps.

M. de Weck trouve gênant le mode de fonctionnement de la Mairie, puisqu'il existe un certain nombre de règles qui s'appliquent aux questions de marché public. La Commune n'a aucune raison de s'y soustraire et l'argumentaire ne semble pas pertinent en l'espèce.

M. le Maire précise que ce sont plusieurs bureaux qui sont mandatés. Le montant total n'équivaut pas à la limite légale, soit CHF 150'000.- par mandataire. La Commune est donc juste en dessous de la limite légale. Le projet compte un cumul de 5 bureaux mandatés : un ingénieur civil ; ingénieur civil ; ingénieur sanitaire ; ingénieur ventilation et un acousticien.

M. Niederhauser confirme qu'effectivement c'est le montant global qui est pris en considération. Il va rechercher le document.

M. Berthet demande si ce mandat comprend l'étude de l'emplacement probable des pavillons.

M. Niederhauser répond par l'affirmative.

- **Vote de la délibération D257**

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D257 et la soumet au vote :

vu le crédit de CHF 165'000 voté par le Conseil municipal le 7 février 2022 destiné à financer les coûts d'une étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école,

vu l'augmentation de la population de la commune prévue à partir de 2023 et la nécessité de disposer de locaux supplémentaires pour accueillir de nouveaux élèves, et de disposer de locaux provisoires durant les futurs travaux de transformation et d'agrandissement de l'école de Troinex,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz se montant à CHF 224'000.- TTC pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction de pavillons scolaires provisoires,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 21 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 12 Oui, 0 Non et 2 abstentions

1. D'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de pavillons scolaires provisoires.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 224'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Questions

M. Annen aimerait poser une question complémentaire, indépendamment du vote. Pour la raison qu'il n'a pas pu assister à la séance de la commission Urbanisme, il demande si la discussion a porté sur un éventuel emplacement de ces pavillons scolaires.

M. le Maire explique que cela fait partie de l'étude de la rénovation de l'école et de la position des pavillons scolaire, effectuée par un bureau d'architectes que la Commune paye.

M. Annen imagine que l'emplacement des pavillons pourrait être l'ancien terrain de basket.

M. le Maire répond qu'effectivement cet emplacement semble être le plus naturel, mais aucune décision n'a été prise.

7. Proposition de motion du groupe socialiste : « Pour la fermeture du terrain de basket de l'école aux voitures »

M. Berthet donne lecture de la motion :

« Pour la fermeture du terrain de basket de l'école aux voitures »

Considérant :

- Le trafic dangereux devant l'école généré par les voitures utilisant le terrain de basket aux heures d'entrée et de sortie.
- La possibilité pour les parents de déposer et de reprendre leurs enfants dans le parking de la salle communale.
- Que le terrain de basket fait partie du périmètre de l'école et qu'il peut être utilisé pour des activités parascolaires durant les heures accessibles aux voitures.

Le Conseil municipal invite la Mairie à :

- À interdire l'accès du terrain de basket aux les voitures.
- À communiquer cette décision aux parents.
- À étudier la problématique de la dépose des élèves en voiture et de proposer des mesures complémentaires pour la rentrée scolaire de septembre 2023 ».

Concernant la lettre du directeur de l'école, lue par M. le Maire, sur la dangerosité du chemin Emile-Dusonchet et les différents lieux de parking, M. Berthet trouve que c'est une bonne introduction à la motion. En effet, le trafic de voitures sur le chemin Emile-Dusonchet aux heures d'entrées et de sorties des écoliers, puis le va-et-vient des parents sur le terrain de basket utilisé comme parking, ne font qu'augmenter le risque pour les enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo. Cet espace fait partie intégrante de l'école, néanmoins il arrive que des parents automobilistes y accèdent alors que des activités parascolaires s'y déroulent. En outre, le règlement de l'école interdit l'utilisation de vélos, trottinettes et skateboards dans son enceinte entre 7h00 et 18h00. Par ailleurs, les élèves venant de l'extérieur de la commune et qui sont dans l'obligation de venir en voiture, peuvent être déposés sans problème devant la salle communale, dont le parking, à l'origine, a été pensé à cet effet. Pour ceux qui habitent la commune et doivent être déposés en voiture, le parking de La Chaumière, entre autres, est sécurisé et à 50 mètres à pied de l'école. En définitive, il existe des alternatives à ce terrain de basket. En outre, le parcours pour les piétons et les cyclistes, lié à la future passerelle du chemin Vidollet-la-Forge, sera opérationnel d'ici septembre 2023 pour l'arrivée des premiers habitants des Crêts. Il est ainsi important que des mesures soient prises d'ici là afin que les parents ne prennent pas de mauvaises habitudes. La fermeture du terrain de basket aux

voitures serait la première mesure. Accepter cette motion, c'est soutenir l'action de la Mairie, déjà consciente de la problématique. La motion, si acceptée, permettrait de renforcer sa détermination et l'acceptation de ces mesures par les personnes concernées. M. Berthet invite donc à renvoyer la motion directement à la Mairie. La mesure est simple, c'est une question de principe pour la sécurité des enfants. Ensuite, M. Berthet rappelle qu'avec l'installation des pavillons scolaires pour la venue de nouveaux élèves, le nombre de déposes en voiture est amplifié et donc aussi le risque de dangerosité. Il est possible que le terrain de basket soit utilisé comme emplacement pour les pavillons scolaires. Pour terminer, M. Berthet souligne que la motion vise la sécurité des enfants qui viennent à l'école à pied ou à vélo. Il invite donc les Conseillers municipaux à accepter cette motion et à l'envoyer directement à la Mairie.

Mme la Présidente ouvre le débat concernant cette motion.

Au nom de son groupe Hors-Parti, M. Ronchietto souhaite attendre le résultat des mesures envisagées par la Mairie et poursuivre ce débat en commission. Il refuse donc cette mesure d'urgence.

M. Calame souhaite faire un petit historique. Cela fait presque un an, que le sujet est régulièrement abordé. La dernière fois que le sujet a été évoqué concrètement, c'était lors du Conseil municipal du 17 octobre 2022. Lors de ce dernier Conseil municipal, il a été discuté de la proposition d'envoyer le sujet en commission Urbanisme pour en discuter. À cet effet, il n'y a eu aucune séance de la commission Urbanisme où le sujet était à l'ordre du jour. Pourtant, dans l'intervalle, la Mairie décide de travailler toute seule, de prendre des décisions et d'avancer sans consulter le Conseil municipal et les commissions. Certes, la Mairie avance sur le sujet, mais aucune mesure n'est prise en réalité et rien ne change. La seule mesure réalisée est la sensibilisation par une lettre et du comptage, mais aucune information n'a été donnée sur la suite. M. Calame se dit choqué de la manière dont cela s'est produit. Le sujet a été discuté autour de cette table, pour trouver ensemble une solution commune, mais en réalité la Mairie avance toute seule. Sur la position du groupe Hors-Parti qui souhaite encore repousser la discussion, M. Calame n'y est pas opposé, si seulement le sujet est prévu à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Urbanisme. Comme ce n'est pas le cas pour l'instant, M. Calame soutient parfaitement la motion de M. Berthet. Par rapport au comptage effectué, M. Calame estime que la Mairie a fait plus de travail que nécessaire ; il aurait été plus simple d'envoyer la lettre aux parents d'élèves leur demandant d'être plus attentifs et les informant de la fermeture du terrain de basket en janvier. En outre, la lettre s'adresse aux parents d'élèves pour la circulation aux heures scolaires, mais le terrain de basket est utilisé comme parking en permanence, le soir, la nuit, le week-end, en dehors des heures scolaires. Enfin, M. Calame fait remarquer que la communication de la Mairie est particulièrement paradoxale, car sur ce même parking, un panneau indique que le parking ne doit être utilisé que pour la dépose scolaire, mais la lettre envoyée aux parents d'élèves informe du contraire. La communication est ainsi complètement à double sens.

M. le Maire explique que l'idée derrière les comptages, était la sensibilisation, mais aussi d'avoir matière à discussion en commission. Cette idée ressort des discussions lors du dernier Conseil municipal. À propos du panneau que M. Calame mentionne, M. le Maire précise que son but était de diminuer la dangerosité sur le chemin Emile-Dusonchet, qui a dès lors évolué. Enfin, avant de fermer ce parking, la volonté est d'effectuer quelques mesures et de faire un retour à la commission. C'est ce que l'Exécutif a compris de la demande du Conseil municipal.

M. Annen donne l'avis du groupe PLR sur le sujet. Ce dernier estime que lors du dernier Conseil municipal, la volonté des Conseillers municipaux, excepté M. Calame, était de laisser la Mairie travailler et que celle-ci propose des mesures à la commission Urbanisme. Pour cette raison, le groupe PLR suggère de refuser la motion et de laisser la Mairie effectuer son travail, pour qu'elle fasse, comme prévu, un retour à la commission Urbanisme.

M. Berthet s'interroge sur la méthode de comptage, où il a eu lieu et à quel moment. Puis, il précise que la motion repose sur le principe de fermer le terrain de basket aux voitures. Qu'il y ait deux voitures par jour ou 40 voitures rend le terrain de basket soit inutile, soit assez dangereux pour qu'il soit important de le fermer. De plus, il existe des alternatives à ce parking. Le renvoi en commission de la motion n'a aucun sens, s'agissant d'une motion sur le principe de fermer le parking.

En revanche, il y a beaucoup de choses à discuter en commission, notamment la problématique de la circulation aux alentours de l'école et le trafic supplémentaire que vont générer les pavillons provisoires scolaires. Enfin, après un an passé à parler de la problématique, rien n'est fait, hormis un comptable qui ne change rien à la situation. Le danger est toujours présent. Ainsi, M. Berthet invite les Conseillers municipaux à revenir sur leurs décisions d'envoi de la motion en commission et maintient sa demande d'envoi de la motion à la Mairie.

M. Calame aimerait rappeler quelques faits. Lors du Conseil municipal du 17 octobre 2022, le sujet est mentionné par Mme Latour, membre du groupe PDC Verts Libéraux, qui demande la fermeture du parking. Lors de la discussion, M. Annen, du groupe PLR, propose que le sujet soit renvoyé en commission Urbanisme. M. Rüttimann, du groupe Hors-Parti, est du même avis. Ensuite, Mme Hirsch, du groupe Hors-Parti, demande que dans l'intervalle, la commission se mette au travail. Puis, M. le Maire propose de faire un vote de principe, qui n'a pas eu lieu, et demande également le renvoi du sujet en commission en estimant qu'il s'agit de la meilleure solution. À aucun moment lors du Conseil municipal du 17 octobre 2022, il est indiqué que la Mairie va prendre des mesures et faire quoique ce soit. Il est mentionné nulle part l'envoi des APM sur place et l'envoi d'une lettre aux parents. Donc, le 17 octobre 2022, la quasi-totalité des groupes présents autour de la table étaient d'accord pour une discussion en commission Urbanisme et non pour que la Mairie commence à travailler toute seule dans son coin sans en parler en commission. De l'avis de M. Calame, un certain nombre de groupes retournent leurs vestes et repoussent la discussion. Il conclut que ce parking doit être fermé, car il n'a aucune raison d'être.

Selon M. de Weck, la fermeture du terrain de basket, utilisé comme parking, est une mesure unique, qui s'inscrit parfaitement dans la problématique de la circulation aux alentours de l'école, de la Paroisse et de la Place de la mairie. Donc, la fermeture de la place ne préterite en rien les mesures qui devront être prises pour apaiser la circulation au chemin Emile-Dusonchet. Les données du problème sont connues depuis 20 ans au moins. En effet, cela fait 28 ans que M. de Weck habite la commune et que des problèmes se posent autour de la circulation devant l'école. La problématique est connue de tous, nul besoin de compter ce que tout le monde peut voir. M. de Weck invite les Conseillers municipaux à avoir un peu de courage politique pour demander à la Mairie de simplement fermer le terrain de basket. L'enjeu n'est pas de mobilité, car les parents ne sont pas empêchés d'amener les enfants en voiture, et cela, grâce à l'alternative du parking de la salle des fêtes. L'enjeu est de sécurité. M. de Weck se souvient, il y a de nombreuses années, de l'accident où un enfant est décédé, percuté par une voiture à Vandoeuvres, car la Commune ne voulait pas prendre de mesures. Le jour où l'enfant est mort, la Commune de Vandoeuvres a agi dans les 24h et a pris des mesures. Il ne faut pas attendre ce type d'événement pour agir. L'enjeu est la sécurité des enfants aux abords de l'école. Il y a une mesure évidente à prendre, c'est le renvoi de la motion à la Mairie, qui prendra la mesure qui s'impose, soit la fermeture.

M. Moraga a cru comprendre que des mesures ont été effectuées au mois de novembre durant 3 jours. À ce sujet, il aimerait connaître les indicateurs et dans quelle mesure ils ont été établis. Puis, il aimerait savoir si la résolution est de fermer jusqu'à un certain point. Si oui, pour combien de voitures aux alentours de l'école. En d'autres termes, il aimerait connaître l'idée derrière cette mesure.

M. le Maire explique que l'idée était simplement de connaître le nombre de voitures concernées. Il y a 50 voitures environ qui le sont. Puis, M. le Maire est inquiet du report de toutes ces voitures au parking de la salle communale, car celui-ci n'a que 34 places, sachant qu'il faut assez d'espace pour effectuer différentes manœuvres de marche arrière. Le danger est ainsi déplacé et il faut y prêter attention. Il y a toujours eu des manœuvres hasardeuses près de l'école. Le terrain de basket utilisé comme parking est une mesure qui a été initialement prise pour pacifier la circulation près du passage piéton. Par ailleurs, il y a eu la demande, d'autres années, d'enlever une place de voiture pour faciliter la visibilité, ce qui a été fait. Ainsi, l'idée que poursuit la Mairie, est de ne pas fermer le terrain de basket sans se poser d'abord des questions, telles que le nombre de voitures concernées, les solutions possibles, regarder avec les APM, et pour finir, fermer le parking s'il s'avère être la meilleure solution.

M. Moraga comprend que la mesure de la Mairie est en fonction de l'augmentation du nombre de voitures. Il demande s'il y a une limite au nombre de voitures. À cette demande, M. le Maire répond qu'il faut voir avec les APM, puis faire le point avec eux en janvier.

Pour rebondir sur l'intervention de M. Calame, Mme Hirsch n'a pas l'impression d'avoir retourné sa veste, puisqu'elle avait dit qu'il fallait étudier le sujet en commission. Puis, elle continue de dire que c'est une problématique sur la globalité, du parking de l'église, du chemin Emile-Dusonchet et du parking du terrain de basket. Par ailleurs, ne faisant pas partie de la commission Urbanisme, elle n'a pas fait attention à l'absence, depuis le 17 octobre 2022, de ce sujet à l'ordre du jour de la commission. Elle imagine alors que le sujet sera à l'ordre du jour de la première séance de la commission en 2023. Il est évident qu'il faut se préoccuper de cet espace de dépôt en voiture. Néanmoins, il ne faut pas simplement fermer et observer la suite. Pour arriver à un résultat, les parents d'élèves doivent en prendre conscience et cela d'une part, grâce à la lettre informant du danger et de la fermeture et d'autre part, grâce aux APM qui le rappellent. Dans tous les cas, la commission Urbanisme va devoir s'en occuper à la rentrée.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente met au vote la motion telle qu'elle a été lue, sans amendement :

- **La motion est refusée par 9 Non, 5 Oui et 0 abstention.**

Mme Schneider-Bidaux se dit extrêmement triste de la décision de la majorité des Conseillers municipaux. Il aurait été tout à fait possible d'accepter la motion sur son principe et de décider où l'envoyer. Elle estime que, par ce refus, la motion n'est pas prise en compte et ne sera pas discutée en commission.

M. Annen évoque la séparation des pouvoirs, selon lequel le Législatif décide et l'Exécutif met en œuvre et effectue son travail. Il faut faire confiance à la Mairie, qui reviendra auprès de la commission Urbanisme pour présenter les mesures réalisées et celles qui sont nécessaires à mettre en œuvre, y compris la fermeture du parking. Ce soir, le Conseil municipal ne dit pas non au débat et au travail en commission, puisque cela a été décidé le 17 octobre 2022 d'envoyer le projet en commission.

Mme la Présidente propose d'intervenir de manière brève et de ne pas repartir dans un débat.

M. Berthet ne comprend pas bien l'intervention de M. Annen qui évoque la séparation des pouvoirs. Soit ce dernier considère que le Conseil municipal est une chambre d'enregistrement et que la Mairie fait ses positions. Soit il est du même avis que M. Berthet et considère que cette chambre permet de penser, d'avoir des idées et de faire des propositions, puis de donner des directives à la Mairie. Apparemment, ce n'est pas la position du groupe PLR, ce que M. Berthet trouve lamentable. Il pense de même des autres groupes qui votent de cette manière sur un sujet simple et important. Pour M. Berthet, ce Conseil municipal ne fait rien depuis deux ans en termes de propositions concrètes. Il pourrait faire mieux en termes de force de proposition.

M. de Weck rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2022, les Conseillers municipaux ont exprimé la volonté que le sujet soit renvoyé en commission Urbanisme. M. de Weck s'adresse alors à M. Botbol, président de la commission Urbanisme, et demande pour quelle raison, deux mois après, le sujet n'est pas à l'ordre du jour comme souhaité. Le Conseil municipal aurait pu s'épargner tout ce débat si le président de la commission Urbanisme avait pris ses responsabilités. M. de Weck interprète cela comme de l'absence de volonté politique de trouver une solution à ce problème.

M. Botbol est Conseiller municipal depuis des années et cette histoire de circulation de voitures a toujours été une menace épouvantable. À l'époque, M. Botbol se souvient qu'il était question d'installer des barrières sur tous les trottoirs pour que les enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité.

M. Botbol ne supporte pas d'avoir le couteau sous la gorge. Selon lui, il n'y a aucune raison de ne pas suivre l'avis de la Mairie et de se baser sur l'étude qu'elle effectue pour rendre une décision définitive. Enfin, ce n'est pas parce que le groupe des Verts et la gauche ont un autre avis, que les autres Conseillers municipaux doivent les suivre.

Concernant l'étude, M. Berthet demande en quoi consistent les comptages et qui les a effectués.

M. le Maire explique que la Mairie a fait appel aux TSHM, qui ont compté la position des voitures autour de l'école et au parking. Le comptage donne ainsi matière à discussion. Ce sont une cinquantaine de véhicules qui arrivent le matin à l'école, M. le Maire pensait qu'il y en avait plus.

Mme la Présidente propose de poser ces questions en commission Urbanisme.

M. Calame aimerait poser une question de procédure. Tout d'abord, il dédouane M. Botbol puisque c'est la Mairie qui fait les ordres du jour, même si en théorie les présidents des commissions ont le droit de les faire. Par rapport à la procédure, M. Calame a entendu trois positions annoncées divergentes autour de la table : le groupe des Socialistes et les Verts ont voté Oui ; le PLR a dit Non et les Hors-Parti ont proposé le renvoi en commission. Or, le vote n'a eu lieu qu'entre un oui et un non à la motion. Il n'y a pas eu la possibilité de voter le renvoi en commission.

Mme la Présidente n'a pas entendu une telle proposition. Elle prend l'entière responsabilité si c'était le cas.

Concernant la remarque de M. Calame sur les ordres du jour, M. Truan affirme qu'il est vrai que dans la plupart du temps, l'ordre du jour est proposé aux présidents des commissions selon l'avancement des travaux de l'Exécutif avec les différents mandataires, mais le président a la possibilité d'accepter, de refuser ou d'amender l'ordre du jour. Cela dit, il n'y a eu qu'une seule séance de la commission Urbanisme.

M. Calame affirme qu'il y a eu trois séances entre le 17 octobre 2022 et aujourd'hui. Dans aucune des trois séances, le sujet a été proposé à l'ordre du jour.

M. Berthet affirme qu'une séance été annulée. Il y en a donc eu deux.

Mme la Présidente rappelle que la motion a été votée et rejetée et constant que tout le monde s'est exprimé avant et après le vote, elle clôt le débat.

8. Propositions individuelles et questions

Bande cyclable gelée

M. Berthet fait savoir que la bande cyclable est aujourd'hui recouverte de glace. C'est un scandale de laisser les personnes en mobilité douce circuler dans ces conditions-là. C'est une mise en danger.

M. le Maire prend note de la demande.

Antenne

Mme Schneider-Bidaux indique avoir été informée par le secrétaire général que les gabarits ont été posés sur l'antenne. Elle demande s'il y aura des travaux ou une demande d'autorisation.

M. Maire explique que rien ne s'est passé. Le projet était gelé et est revenu récemment à la Mairie. Avant de prendre une décision, la Mairie a proposé de mettre un gabarit pour savoir de quoi il est question. La décision reste à prendre, celle de s'opposer ou d'être d'accord. Il est question de 5 mètres, c'est-à-dire que l'ensemble grandit de 5 mètres.

Sur la procédure, M. Niederhauser précise que les opérateurs aimeraient surélever cette antenne. Pour pouvoir déposer une autorisation, ils doivent obtenir l'accord de la Commune, car c'est sur son terrain. Si la Commune accepte l'autorisation, il reste la procédure habituelle de demande d'autorisation de construire avec une enquête publique sur ce type de projet.

Mme Schneider-Bidaux demande, s'il serait possible que la commission soit informée de ce que cela représente puisqu'il y a de nouvelles normes légales concernant les ondes non ionisantes.

M. le Maire affirme que la Mairie peut faire venir à nouveau le spécialiste, comme il y a 2 ou 3 ans.

Mme Schneider-Bidaux demande si la décision pour l'autorisation de construire appartient uniquement à l'Exécutif ou aussi au Conseil municipal.

M. le Maire répond que la décision appartient à l'Exécutif, qui a l'habitude d'informer en toute transparence le Conseil municipal.

M. Berthet se souvient que lors de la commission où la surélévation a été présentée, la discussion portait sur le déplacement de cette antenne devant la terrasse de la salle communale.

M. Niederhauser ajoute que pour l'instant, la première démarche consiste à demander la pose de ce gabarit, ce qui va prendre des semaines. L'option de M. Berthet n'a pas été oubliée.

M. Ronchietto rappelle à M. Berthet que le secret de commission s'applique.

Parking de La Chaumière

M. Calame aimerait faire une remarque sur un autre parking pour lequel il avait déjà fait la remarque il y a des mois. À l'époque, il s'était étonné de l'autorisation accordée à l'exploitant de La Chaumière d'étendre son parking sur la partie de l'immeuble, soit la partie prairie dans le prolongement. La partie prairie bénéficie d'un panneau pour préserver la biodiversité, qui laisse 5 à 10 voitures se garer. Les soirs de neige, entre 5 à 10 voitures se sont garées à cet emplacement et l'espace a été saccagé. En effet, il y a des traces énormes d'ornières et les chemins ne sont plus visibles, car couverts de boue. L'état est déplorable et M. Calame imagine que la remise en l'état sera aux frais de la Commune. Déjà à l'époque, M. Calame trouvait choquant d'autoriser ce parking, encore plus maintenant qu'il est dans un état pitoyable. Ce point lui permet de rebondir sur la remarque de M. Berthet, car il aimerait attirer l'attention de la Mairie sur le fait qu'il est impossible de traverser en sécurité la zone, qui n'est pas dégagée sur l'axe de mobilité douce. Il y a de la glace partout, en particulier sur le chemin à côté du parking de La Chaumière et du chemin près du champs. En outre, il s'agit d'un des parcours importants pour empêcher la trop grande présence de voitures vers l'école. C'est un chemin communal où il est constaté que les routes et les trottoirs ne sont que très peu dégagés. M. Calame aimerait que le Conseil municipal réfléchisse à ce parking, il ne demande pas un vote ce soir ni quoi que ce soit en commission, mais il faudrait un jour en discuter. La Commune doit prendre contact avec l'exploitant de La Chaumière pour savoir ce qu'il va se passer pour la remise en l'état. Enfin, il faut dégager la neige, car c'est un axe principal pour se rendre à l'école.

M. le Maire prend note de la demande.

M. Niederhauser relève deux problématiques de l'intervention de M. Calame. La première est le dégagement du chemin piétonnier qui n'a pas été bien fait suite aux dernières chutes de neige. La remarque sera transmise aux services communaux pour qu'ils interviennent rapidement dès demain. Concernant l'utilisation de la parcelle de La Chaumière, c'est à la Mairie de répondre et de décider dans quel sens aller.

M. de Weck raconte qu'il est venu à pied et qu'il a marché sur de la glace qui se trouve sur une partie du trottoir de la route de Troinex, mal dégagée. Idem vers le chemin Jacques Ormont où passe le bus. Le risque de glissade est présent, alors qu'il s'agit d'un chemin qui mène à l'école. Il est donc important de sécuriser les itinéraires empruntés par les enfants pour se rendre à l'école.

M. Calame ajoute que les deux passages piétons situés sur le chemin Emile-Dusonchet sont impraticables. De nouveau, la route a été dégagée et la neige repoussée sur les côtés. Au niveau des passages piétons, il y a 20 cm de glace sur toute la largeur du passage piétons et des deux côtés. Une maman avec une poussette ne pourrait pas y passer et un enfant doit enjamber l'obstacle. La remarque de M. Berthet fait sens. Dans les communes, la logique est de déneiger les routes pour les voitures, le reste passe après. La Commune de Troinex pourrait alors, en amont d'un changement d'éthique, prioriser les piétons pour qu'ils puissent bénéficier de la même qualité de service que les automobilistes. La transmission de ce message aux services communaux est importante.

M. le Maire répond que le message sera transmis. Il rappelle néanmoins que les trottoirs devant les propriétés doivent être dégagés par les propriétaires. Ils en seront informés, ainsi que les services communaux.

M. le Maire est remercié.

9. Huis clos : demande de naturalisation

Mme la Présidente lève la séance à 21h11.

La Présidente :

La Secrétaire :

Christine Tomassi

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission
DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES du 9 novembre 2022

Travaux de réfection de l'éclairage public à l'avenue des Crêts

Mesdames, Messieurs,

La commission « Développement durable et infrastructures » a traité, lors de sa séance du 9 novembre dernier, le sujet de la réfection de l'éclairage public à l'avenue des Crêts. Travaux déjà effectués mais dont le budget n'avait pas été voté préalablement par manque de temps. Pour mémoire, le principe du remplacement des luminaires dans toute la commune a été avalisé par la commission lors d'une précédente séance et les luminaires ont déjà été commandés !

La décision d'installer ces nouveaux luminaires a été prise avant le vote du crédit afin de pouvoir profiter des travaux entrepris par les SIG pour le raccordement électrique sur la parcelle du parc des Crêts. Grâce à cette réalisation anticipée la commune a pu faire une économie substantielle. Sur les neuf luminaires prévus, huit ont été installés, un 9^{ème} n'a pas été mis en place, car les riverains s'y sont opposés.

La commission a également été informée des discussions de la Mairie avec les propriétaires de la partie privée du chemin qui n'ont pas souhaité participer aux frais de l'installation de ces nouveaux luminaires. Les trois candélabres supplémentaires qui ont été commandés à cet effet pourront être utilisés ailleurs sur la commune.

Les commissaires se sont intéressés à divers points du projet : le nombre et le type de luminaires, la distance entre eux, la possibilité de n'en allumer qu'un sur deux... À toutes les questions posées une réponse satisfaisante a été donnée.

Sur proposition de la Présidente, la commission a accepté à l'unanimité le montant du budget de 124'000 CHF, déjà consommé, et vous invite à en faire de même.

Jean Berthet
Rapporteur

Troinex, le 4 décembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME, MOBILITE ET GRANDS PROJETS

Crédit d'étude en vue de la réalisation de locaux provisoires pour l'école

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Dans sa séance du 21 novembre 2022, la commission urbanisme, mobilité et grands projets a examiné le projet cité en référence.

Notre commune va connaître ces prochains mois et années une forte augmentation de sa population avec, notamment, l'arrivée dans le nouveau quartier du Parc des Crêts de près de 1000 habitants entre début 2023 et fin 2024. Cela impliquera bien évidemment une augmentation des élèves qui vont fréquenter l'école de Troinex et par conséquent la nécessité d'agrandir l'école.

Une étude en vue de la transformation et de l'agrandissement de l'école a été présentée à notre commission au mois de septembre dernier et les réflexions sont en cours afin de déterminer le cadre dans lequel ce projet pourra se concrétiser : périmètre d'intervention, programme des locaux nécessaires, étapes de réalisation et cahier des charges du concours d'architecture à organiser.

Ce projet nécessitera cependant plusieurs années d'étude et de travaux et ne se réalisera qu'à moyen terme (5 à 6 ans environ).

Dans l'immédiat, des locaux provisoires sont nécessaires pour accueillir les nouveaux élèves qui sont attendus à partir de l'année prochaine. La Mairie a donc demandé au bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz, qui a l'expérience et toutes les compétences nécessaires dans son domaine, une offre d'honoraires afin d'étudier ce projet. Ce mandat devra permettre :

- De déterminer le nombre et la dimension des locaux provisoires à réaliser, ainsi que leur emplacement le plus adéquat à proximité de l'école.
- D'établir un projet afin d'obtenir une autorisation de construire.
- D'établir les appels d'offres afin de connaître le coût du projet.

Le montant des honoraires d'architecte et des autres mandataires (ingénieur civil, ingénieur CVSE, géomètre, etc.) s'élève à CHF 224'000.- TTC.

La Mairie et la responsable technique communale nous ont confirmé que les offres de chaque mandataire ont été analysées et qu'elles correspondent au nombre d'heures qui sera nécessaire pour l'étude d'un tel projet, qui ne peut être comparé à une construction habituelle.

La durée de l'étude et des démarches administratives est estimée à 5 mois environ et devra aboutir au vote d'un crédit de réalisation en mai ou juin 2023. L'objectif est de réaliser les travaux d'installation des locaux provisoires durant les vacances d'été 2023. La Mairie et le bureau d'architectes ne nous ont pas caché que ce planning était assez optimiste, mais qu'il pourrait être tenu si l'autorisation de construire ne prend pas de retard et que les bâtiments provisoires peuvent être fournis dans un délai raisonnable.

Suite à ces explications et aux réponses qu'elle a obtenues à ses différentes questions, la commission a approuvé par 7 OUI et 1 abstention le projet de crédit d'étude de CHF 224'000.- présenté par la Mairie et elle vous invite à en faire de même.

Patrick Amstad
Rapporteur

Troinex, le 2 décembre 2022